

ASSOCIATION ZENTONIC / CLUB SPORT AU NATUREL
EXTRAITS RÈGLEMENT INTÉRIEUR . CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

L'inscription est possible tout au long de l'année en fonction des places disponibles.

Si l'inscription a lieu à une date ne permettant pas la participation à 10 cours dans le 1^o trimestre de pratique, les sommes demandées sont proportionnelles aux séances restant programmées par l'association le jour de l'inscription.

Le montant de la licence sport-santé ou des frais d'inscription, restent, eux, inchangés et payables dès l'inscription.

Un certificat médical est obligatoire à la 1^o adhésion et reste valable 3 ans.

La 2^o et 3^o année, un questionnaire de santé est à remplir. La non présentation de ces documents à la 3^o séance d'activités peut entraîner l'exclusion sans que ne soit possible un quelconque remboursement

Le règlement des activités se fait annuellement en début de chaque saison sportive ou dès l'inscription.

Tarif préférentiel : Nous contacter

Peuvent en bénéficier: Les personnes en difficultés financières ou en recherche d'emploi sur entrevue préalable

Les absences aux séances d'activités de Zentonic, si elles sont prévenues par avance à l'animateur ou à l'association, peuvent faire l'objet d'une récupération au sein des autres horaires, même activités, ou activités différentes, mais exclusivement au cours du même trimestre au sein de l'association.

L'arrêt ponctuel ou définitif, par le participant en cours d'année sans justificatif médical, ne pourra entraîner aucun remboursement, même si les sommes ne sont pas encore encaissées par l'association.

Toutefois, sur présentation de justificatif médical, l'arrêt pourra faire l'objet de récupération dans une autre activité de Zentonic, sous réserve que celle-ci soit acceptée par le médecin et que la licence fédérale soit réglée.

La récupération ne pourra avoir lieu qu'au cours de la même saison et dans les mêmes conditions que l'activité arrêtée tant au nombre d'heures que de la périodicité.

Les licences fédérales à Zentonic (avec ou sans IA) et droit d'inscription, une fois encaissés, restent définitivement acquis à l'association, quelle que soit la raison de l'arrêt de participation, avec ou sans justificatif médical. Elles ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement ou dédommagement en cas d'annulation d'inscription ou d'arrêt de l'activité

La licence IA est une assurance complémentaire à l'assurance incluse dans la licence, elle peut être prise au moment de l'inscription

Annulation par le club : En cas d'annulation de séance par le club, pour cause de force majeure :

Ex : Météo à risque ou conditions sanitaires : Les séances réglées et non effectuées seront, dans la mesure du possible organisationnel, compensées par des séances en vidéo, ou visio en direct ou différées, ou en présentiel différé.

Conduite à tenir : Tout participant aux activités s'engage à suivre les mesures d'hygiène demandées par Zentonic ou Sport Au Naturel dans l'utilisation du matériel et des locaux, les conseils de sécurité émises par l'animateur et les dispositions que serait amené à mettre en place Zentonic ou Sport Au Naturel dans le cadre de situations exceptionnelles Ex : Situation sanitaire

Tout participant en s'inscrivant à l'association Zentonic ou au club Sport Au Naturel s'engage à suivre le règlement intérieur.

Zentonic et Sport Au Naturel se réservent le droit d'exclure tout participant ne suivant pas ce règlement intérieur

Règlement intérieur complet et conditions d'assurance sont disponibles au siège de l'association , du club ou sur demande.

ZENTONIC

16 RUE PETITE TOUCHE 35000 RENNES

Affiliée Fédération Sport-Santé FFEPGV

Adhérente Maison Associative de la Santé

Adhérente Office des Sports

06 71 26 90 04

zentonic35@orange.fr

zenactisport.fr